

Les Rencontres du Développement Durable

Trois soirées axées sur l'urgence climatique et ses enjeux sur le territoire renenais

Synthèse de l'atelier sur la nature en ville

Ce document compile les discussions échangées lors de la 3ème Rencontre, qui a eu lieu le 25.11.2020 sous forme de visioconférence, et les résultats du sondage remplis par les citoyen.ne.s.

Cet atelier a débuté par une conférence conjointe des Mmes Séverine Evéquoz, collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de l'Environnement, et Elodie Cachelin, responsable de la promotion de la nature en ville pour le Canton de Vaud. Ce tandem a eu l'avantage de montrer aux participant.e.s la vision commune des autorités vis-à-vis de l'importance à apporter à la nature en ville. Cet intérêt s'est poursuivi au travers de la plage de discussion qui s'est ensuivie, où les participant.e.s ont pu proposer des idées d'action pour favoriser au maximum la nature en ville.

Conférence sur la nature en ville

Par Séverine Evéquoz (Division Biodiversité et Paysage, Office Fédéral de l'Environnement) et Elodie Cachelin (Division Biodiversité et Paysage, Canton de Vaud)



Les agglomérations représentent aujourd'hui 32 % du territoire helvétique. 85% de la population y vit. La nature en ville se définit par une multitude d'espaces verts, très différents en termes de dimensions ou de composition, et qui structurent le paysage du quotidien urbain. Utilisés par les habitants pour se délasser, jouer ou se nourrir, ils présentent aussi une biodiversité indispensable, soit un nombre conséquent d'espèces animales et végétales. Ces **espaces fournissent des services essentiels** aux villes tels que l'épuration de l'air, une protection sonore ou une limitation des dangers naturels. Et ils jouent un rôle important vis-à-vis du réchauffement climatique, en apportant de l'ombre, de la fraîcheur et une régulation du CO₂ par le biais de la photosynthèse. Il est donc important que ces espaces soient de qualité et qu'ils soient préservés.

Chiffrée en 2015 à 8.3 millions d'habitants, la croissance démographique prévoit en Suisse 10.2 millions d'habitants à l'horizon 2040. Cette augmentation exige de densifier les villes et d'accroître la mobilité, ce qui provoque une **forte pression sur la qualité paysagère des espaces verts et sur la biodiversité** qu'ils recèlent. On assiste aujourd'hui au déclin de la diversité des espèces.

Pour contrer ce phénomène, plusieurs stratégies sont mises en œuvre par la Confédération. L'Office Fédéral de l'Environnement travaille notamment sur un plan d'actions destiné à restaurer la biodiversité et à développer la qualité paysagère dans les agglomérations et les communes, dans le but de renforcer

les outils existants, d'améliorer la coordination entre les différents échelons territoriaux et d'y consacrer des moyens financiers supplémentaires. Ce plan d'actions devrait être terminé en 2022.

Le Canton de Vaud s'est doté d'un **plan d'actions pour la biodiversité (2019-2030)**. Ce plan propose un certain nombre de soutiens aux communes, afin que celles-ci conservent et restaurent la biodiversité sur leur territoire, notamment dans l'espace bâti. Le rôle des communes est en effet prépondérant dans ce domaine, car il peut se traduire par des mesures prises à différentes échelles, allant du jardin à l'ensemble du territoire, en passant par les quartiers. Il s'exerce aussi par le biais des instruments réglementaires permettant d'inscrire la protection de la nature et des paysages dans des documents contraignants tel que le plan directeur, le plan d'affectation, le règlement des constructions, le plan climat ou le règlement d'arborisation. Enfin, ce rôle s'exerce aussi par le biais d'un travail d'information et de sensibilisation des habitants.

Propositions du public sur la nature en ville

En suivant cet atelier, les 68 participant.e.s ont proposé de nombreuses idées et pistes d'actions. 272 personnes ont répondu au questionnaire envoyé à la population. Leurs propositions sont toutes restituées ci-dessous telles qu'elles ont été exprimées, sans aucun filtre par rapport à leur éventuelle faisabilité technique, financière ou par une administration communale.

1. Revégétaliser les espaces verts de manière plus intéressante, surtout les cours d'école, en proposant par exemple des potagers urbains pour les habitants et en plantant des arbres fruitiers et des haies.
2. Dégrapper les cours d'écoles pour y mettre des potagers urbains.
3. Installer des zones humides.
4. Augmenter le nombre des ruches en ville.
5. Encourager la pose de ruchers en ville.
6. Choisir des arbustes indigènes et mellifères pour les ruches.
7. Planter de vieilles variétés d'arbres pour remettre des variétés régionales.
8. Arrêter la coupe des arbres.
9. Arboriser au maximum les rues et les espaces.
10. Planter des arbres sur la route de Cossonay.
11. Accorder plus de place à la nature et aux espaces de pleine terre, pour donner suffisamment d'espace aux arbres (développement des racines), afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions régulatrices (atténuation des îlots de chaleur, pédogenèse, régulation thermique...).
12. Arrêtez de bétonner! Qui va-t-on mettre dans ces immeubles?
13. Ne pas utiliser d'herbicides et pesticides pour l'entretien des espaces verts.
14. Assurer de l'ombre sur la Place du Marché.
15. Planter des arbres sur la Place du Marché, qui est actuellement entièrement bétonnée.
16. Eviter de reconstruire des places sans ombres, comme la Place du Marché ou la Place de la gare.
17. Continuer à proposer ces bancs et arbres en pots sur la place du Marché.
18. Arroser les espaces publics avec de l'eau de pluie plutôt qu'avec de l'eau potable.
19. Pour augmenter la biodiversité animale, ajouter des nichoirs pour oiseaux et organiser des tas de feuilles mortes pour les hérissons dans les parcs publics.
20. Apporter des points d'eau dans les parcs publics: aménager des étangs, stocker les eaux de ruissellement à ciel ouvert.
21. Pour l'aménagement des parcs publics, envisager plus de barbecues, de tables piquenique, pistes de pétanque, zones ombragées,...

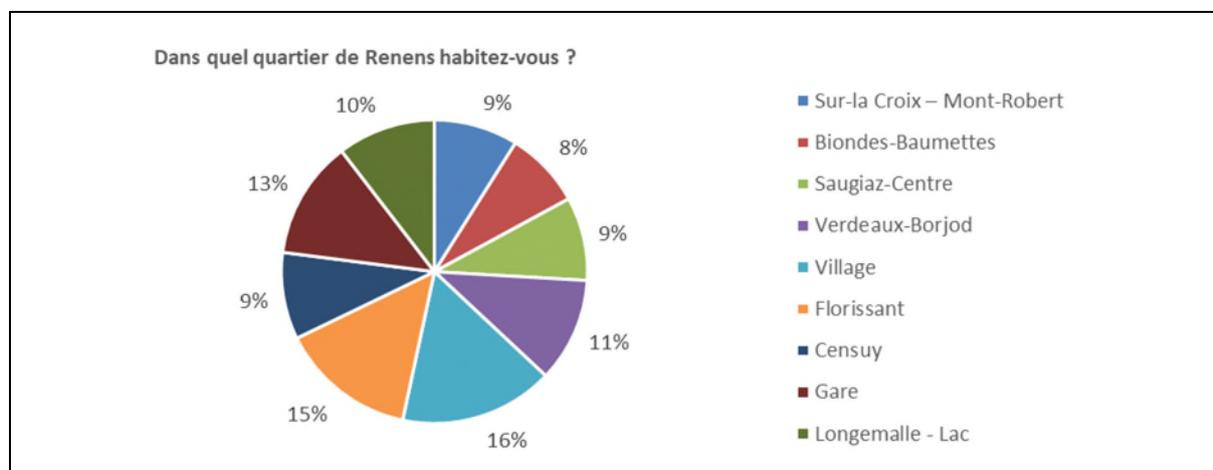
22. Augmenter les bancs pour le repos des anciens.
23. Encourager les toitures végétalisées extensives.
24. Végétaliser les bâtiments, travailler plus le végétal et moins de béton.
25. Mettre des hôtels à insectes.
26. Mettre des nichoirs à martinets dans les vieux bâtiments, des nichoirs à chauve-souris, des nichoirs à hirondelles là où il y a des prairies fleuries à proximité.
27. Renforcer la sécurité des places de jeux à proximité des routes.
28. Ouvrir les terrains du Censuy au public et renouveler les terrains en herbe.
29. Ouvrir la piscine de Renens hors saison comme un parc public.
30. Concrétiser l'idée d'un parc urbain entre Renens et Chavannes, en mettant ensemble les espaces entre la piscine, le ruisseau de la Mèbre, la forêt où il y a le refuge et le parking du Censuy.
31. Diminuer du tiers la surface du parking du Censuy et faire des espaces verts et de détente à la place.
32. Réaliser le projet du Cordon Vert de Verdeaux.
33. Aménager plus d'espaces verts vers la gare.
34. Aménager un vrai grand parc pour le quartier de la gare, avec des jeux, des haies indigènes pour les oiseaux, des arbres indigènes, des bandes de prairies fleuries et des bacs jardiniers.
35. Aménager des parcs à chiens.
36. Mettre plus d'animaux en ville (oiseaux, poules, lapins, chèvres,...) ou une ferme pédagogique.
37. Réaliser le projet de la Ferme du Village.
38. Mutualiser les espaces verts privés, comme le fait par exemple la plateforme « Cultive-toi », qui propose des volontaires prêts à récolter et entretenir le jardin de personnes qui ne pourraient plus le faire ou qui ne gèrent pas la production naturelle de leur jardin.
39. Offrir des permis de végétaliser : cela donnerait l'accès aux habitants à certains petits bouts de ville qui ne sont pas encore végétalisés.
40. Connecter tous les micro-milieus et les micro-biotopes qui sont séparés en ville.
41. Stimuler les citoyens à cultiver des légumes au pied des immeubles, dans des grands bacs ou sur des platebandes de terrain public.
42. Racheter des espaces et les transformer en parc, espaces arborisés, jardins familiaux et espaces de détente.
43. Mettre en place le volet réglementaire du Plan d'Affectation Communal (PACom), lequel permettrait d'apporter des réglementations plus contraignantes (par exemple obliger à faire des toitures végétalisées).
44. Avec le nouveau PACom, introduire dans la planification de la ville des zones vertes et non constructibles.
45. Avec le nouveau PACom, prévoir des espaces verts perméables dans les jardins, mais aussi sur les toitures. Contraindre les propriétaires à garder des espaces perméables dans leurs jardins.
46. Préserver dans le PACom les espaces de haute qualité pour la biodiversité présente en ville.
47. Introduire dans les règlements une notion de pourcentage de zone verte en fonction du volume du bâtiment.
48. Introduire dans les règlements un coefficient de pleine terre.
49. Faire un certain nombre d'inventaires au moment d'établir le PACom.
50. Inventorier les réseaux et hotspots de biodiversité du territoire.
51. Encourager la gestion des eaux à ciel ouvert : gérer les eaux de ruissellement et maintenir l'eau en surface pour qu'elle puisse être utile pour la faune, la flore et les zones humides.
52. Faire une analyse des sols pour envisager les zones du territoire communal où les sols ont des capacités de rétention.
53. S'assurer que les ruisseaux aient un espace suffisant.

54. Accompagner les jardiniers, qui disposent de jardins mis à disposition par la Commune, par un cours chaque année, pour leur enseigner un certain nombre de mesures de permaculture.
55. Intensifier la communication de la Commune sur l'aménagement des espaces publics, par exemple en posant des panneaux explicatifs sur la tonte des surfaces, dans le but de sensibiliser la population.
56. Favoriser l'appropriation des aménagements extérieurs par les habitants (jardins potagers et espaces de rencontres au lieu des pelouses stériles entourant la plupart des immeubles).
57. Appliquer le modèle des ambassadeurs du tri pour la thématique du littering et des mégots.
58. Augmenter la propreté dans les espaces publics.
59. Intensifier le nettoyage des rues et espaces publics.
60. Mettre plus de poubelles à disposition.
61. Amender plus souvent les gens qui jettent leur déchet par terre.
62. Interdire l'usage des débroussailleuses et souffleuses bruyantes en dehors de la plage horaire située entre 10h et 12h. Interdire l'usage des autres engins à moteur bruyants (tronçonneuses, tondeuses, etc.) avant 9h.
63. Monitorer la pollution sonore et lumineuse.
64. Diminuer l'éclairage nocturne.
65. Eteindre au moins une partie de l'éclairage public aux heures creuses de la nuit pour limiter la pollution lumineuse.
66. Eteindre complètement les éclairages nocturnes.
67. Reproposer le projet Perséides.
68. Agir contre la pollution sonore.

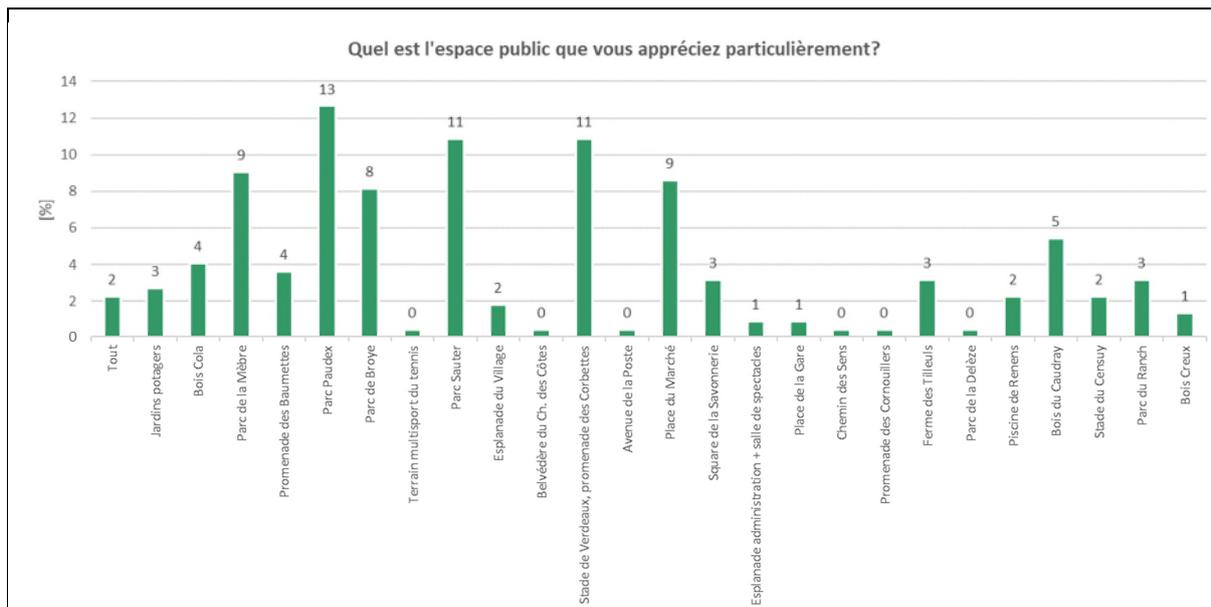
Résultats du sondage sur la nature en ville

Ce sondage a été proposé aux citoyen.ne.s entre le 02.12.2020 et le 15.01.2021. Anonyme, il pouvait être retourné à la Commune en format papier via les pages dédiées du Carrefour Info ou en répondant sur Internet. 272 personnes ont participé (70 sur papier et 202 en ligne), ce qui représente un bon taux de participation et a permis de compléter avec les informations ci-dessous les réflexions liées à la mobilité. Les réponses sont toujours exprimées selon les pourcentages de personnes qui ont choisi une réponse par rapport aux 272 participants.

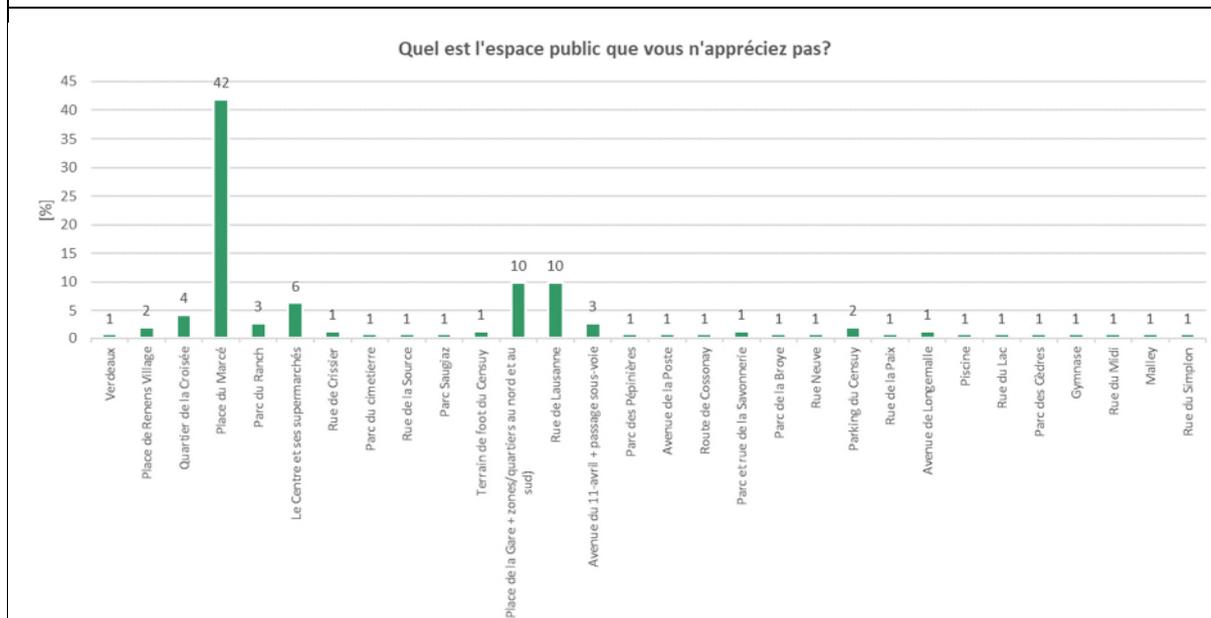
Seules les personnes intéressées à exprimer leur opinion ont participé ; ce sondage n'est pas forcément représentatif de l'ensemble de la population renanaise.







Sur les 272 sondages retournés, 221 réponses ont été données à cette question. Le graphique se rapporte à ce nombre de réponses.



Sur les 272 sondages retournés, seules 141 réponses ont été données à cette question, d'où le graphique susjacent. Les 131 autres participants n'ont pas identifié de lieu leur déplaçant.